

Forfait-Jours



Forfait-Jours : STOP ou ENCORE ?

unsa-ferroviaire.org



STOP
ou ENCORE

Le projet d'accord relatif à la mise en place du Forfait-Jours a été remis lors de la table ronde du **16 novembre 2016**.

Concernant le contenu de cet accord, l'UNSA-Ferroviaire remet en question un certain nombre de points essentiels !



Paris, le 21 novembre 2016

“

Le forfait-jours issu de l'accord du 14 juin 2016 relatif à l'organisation du travail doit être déployé de façon équitable et uniforme.

“

L'éligibilité au forfait-jours doit être systématique pour les agents actuellement au titre III, sauf ceux qui le refuseraient.

“

La disparition du titre III ne doit pas remettre en cause les avantages acquis pour les agents non repris dans le forfait-jours

“

L'UNSA-Ferroviaire est vent debout contre la désignation arbitraire par le DET des agents éligibles au forfait-jours.

“

Pour **l'UNSA-Ferroviaire** le forfait-jours aura aussi des conséquences sur les métiers d'appui comme les Agences Paie et Famille, les Gestionnaires d'Utilisation et les pôles RH.

“

L'UNSA-Ferroviaire s'oppose aux baisses d'effectifs annoncées dans ces différents pôles d'appui, compte tenu de la charge de travail supplémentaire.

“

L'UNSA-Ferroviaire déplore la frilosité de l'Entreprise à rémunérer l'autonomie, à clarifier l'accompagnement du dispositif, à concilier les temps partiels et les CPA avec le forfait-jours.

“

L'UNSA-Ferroviaire, dans l'intérêt des agents qui l'ont mandatée, exige que ces revendications soient prises en compte et aboutissent...

Forfait-Jours

